

REGLEMENT DU JEU

VITAKRAFT

Opération N°49701

Opération La Battle de Pâques 2022

Article 1 : Organisation

La société VITAKRAFT SIMON LOUIS SAS LABORATOIRE VETERINAIRE au capital de 7 300 000 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 1 ROUTE D'ARPAJON 91680 BRUYERES-LE-CHATEL, immatriculée sous le numéro RCS EVRY 54 B 110, organise un jeu avec obligation d'achat du **01/03/2022 au 14/05/2022 minuit** (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Attrapez le plus d'œufs possibles en un temps limité dans votre panier
Et tentez de gagner tous les jours pour les plus rapides
30€ en carte cadeau

Pour participer au Jeu :

1. Achetez entre le 01/03/2022 et le 30/04/2022 un produit menu acheté ou deux Kräckers simultanés parmi les références suivantes :

CODE-BARRES	RÉFÉRENCES PRODUITS MENUS
4008239249425	Menu Canaris 900 g
4008239214362	Life Canaris 800 g
4008239169914	Canarian Canaris 800 g
4008239337405	Pro Vita Canaris 800 g
4008239249456	Menu Perruches 900 g
4008239214515	Life Perruches 800 g
4008239169907	Australian Perruches 800 g
4008239337399	Pro Vita Perruches 800 g
4008239249449	Menu Exotiques 900 g
4008239253569	Menu Tourterelles 900 g
4008239249470	Menu Grandes Perruches 900 g
4008239216441	Australian Grandes Perruches 750 g
4008239337412	Pro Vita Grandes Perruches 750 g
4008239249487	Menu Perroquets 900 g
4008239216403	African Perroquets gris du Gabon 750 g
4008239216434	Amazonian Perroquets 750 g
4008239337429	Pro Vita Perroquets 750 g
4008239216410	African Pour Agapornis 750 g
4008239338495	Pro Vita agapornis 750 g
3023610249635	Menu Canaris Coussin 850 g
3023610249642	Menu Canaris Coussin 2,5 kg
3023610249697	Menu Exotiques Coussin 850 g
3023610249611	Menu Perruches Coussin 850 g
3023610249628	Menu Perruches Coussin 2,5 kg
3023610249666	Menu Grandes Perruches Coussin 2,5 kg
3023610249680	Menu Perroquets Coussin 2,5 kg
3023610249710	Menu Tourterelles Coussin 850 g
3023610249727	Menu Tourterelles Coussin 2,5 kg
4008239249500	Menu Lapins Nains 800 g
4008239249517	Menu Lapins Nains 2,5 kg

4008239249524	Menu Lapins Nains 4 kg
4008239249579	Menu au thym Lapins Nains 800 g
4008239251190	Life Power Lapins Nains 600 g
4008239258854	Life Wellness Lapins Nains 600 g
4008239255983	Life Dream Lapins Nains 600 g
4008239258403	Vita Special Lapins Junior 600 g
4008239253149	Vita Special Lapins Adulte 600 g
4008239314543	Emotion® Beauty Lapin Junior 600 g
4008239314550	Emotion® Beauty Lapin Adulte 600 g
4008239314567	Emotion® Beauty Lapin Adulte 1,5 kg
4008239315007	Emotion® Complete lapin Adulte 800 g
4008239249531	Menu Cochons d'Inde 800 g
4008239249548	Menu Cochons d'Inde 2,5 kg
4008239249555	Menu Cochons d'Inde 4 kg
4008239251091	Life Power Cochons d'Inde 600 g
4008239258861	Life Wellness Cochons d'Inde 600 g
4008239253118	Vita Special Cochons d'Inde Adulte 600 g
4008239314574	Emotion® Beauty Cochon d'Inde Junior 600 g
4008239314581	Emotion® Beauty Cochon d'Inde Adulte 600 g
4008239314598	Emotion® Beauty Cochon d'Inde Adulte 1,5 kg
4008239315045	Emotion® Complete Cochon d'Inde Adulte 800 g
4008239314604	Emotion® Beauty Hamster 600 g
4008239185570	Menu Hamsters Nains 400 g
4008239249562	Menu Vital Hamsters 800 g
4008239314635	Emotion® Beauty Rats 600 g
4008239249586	Menu Rats 800 g
4008239252333	Vita Special Rats 600 g
4008239314628	Emotion® Beauty Chinchillas 600 g
4008239258472	Vita Special Chinchillas 600 g
4008239286031	Menu Furets 800g
4008239314642	Emotion® Beauty Degus 600 g
4008239251428	Menu Premium Ecureuils 600 g
4008239250223	Menu Premium Souris et Gerbilles 400 g
4008239251435	Menu Premium Degus 600 g
3023610253793	Menu Lapins Coussin 850 g
3023610249765	Menu Lapins Coussin 2,5 kg
3023610249772	Menu Rongeurs Coussin 850 g
3023610249789	Menu Rongeurs Coussin 2,5 kg

CODE-BARRES	RÉFÉRENCES PRODUITS KRÄCKERS
4008239212474	Kräcker Miel Sésame Canaris P/2
4008239212658	Kräcker Œuf Graines de Graminée Canaris P/2
4008239212511	Kräcker Miel Sésame Canaris P/3
4008239212290	Kräcker Trio-Mix Miel Sésame /Abricot Figue/Œuf Graines de Graminée Canaris P/3
4008239212139	Kräcker Trio-Mix Œuf Graines de Graminées/Kiwi Citron/Banane Sésame Canaris P/3
4008239212382	Kräcker Miel Sésame Perruches P/2
4008239212641	Kräcker Abricot Figue Perruches P/2
4008239212634	Kräcker Œuf Graines de Graminées Perruches P/2
4008239212436	Kräcker Miel Sésame Perruches P/3
4008239212375	Kräcker Trio-Mix Herbes Paprika/Banane Sésame /Kiwi Citron Perruches P/3
4008239212313	Kräcker Trio-Mix Miel Sésame/Abricot Figue/Œuf Graines de Graminées Perruches P/3
4008239212573	Kräcker Miel Sésame Exotiques P/2
4008239212580	Kräcker Œuf Graines de Graminées Exotiques P/2
4008239291318	Kräcker Multi-Vitamin Grandes Perruches P/2
4008239212450	Kräcker Miel Eucalyptus Grandes Perruches P/2
4008239212894	Kräcker Amande Figue Grandes Perruches P/2
4008239212962	Kräcker Amande et Fruits Tropicaux Perroquets P/2
4008239212832	Kräcker Dattes et Amandes Agapornis P/2
4008239250186	Kräcker Miel Epeautre Lapins Nains P/2
4008239250162	Kräcker Raisin Noix Lapins Nains P/2
4008239250155	Kräcker Légumes Betterave Rouges Lapins Nains P/2
4008239250049	Kräcker Fruits des Bois et Baies de Sureau Lapins Nains P/2
4008239253408	Kräcker Herbal Active Lapins Nains P/2
4008239250872	Kräcker Trio-Mix Raisin-Noix / Légumes /Popcorn-Miel Lapins Nains P/3
4008239253385	Kräcker Trio-Mix Fruits des Bois Baies de Sureau/Miel Epeautre/Popcorn Miel Lapins Nains P/3
4008239252272	Kräcker Trio-Mix Raisin Noix/ Légumes Betterave Rouge/ Fruits des Bois Baies de Sureau Lapins Nains P/3
4008239251558	Kräcker Fruits et Flocons Cochons d'Inde P/2
4008239251633	Kräcker Miel Epeautre Cochons d'Inde P/2
4008239252081	Kräcker Légumes Betterave Rouge Cochons d'Inde P/2
4008239253392	Kräcker Trio-Mix Fruits et Flocons/ Miel Epeautre/Raisin Noix Cochons d'Inde P/3
4008239252265	Kräcker Trio-Mix Miel Epeautre/Légumes Betterave Rouge/Citron Orange Cochons d'Inde P/3
4008239251541	Kräcker Fruits et Flocons Hamsters P/2
4008239251527	Kräcker Miel Epeautre Hamsters P/2
4008239303806	Kräcker Multi-Vitamin Hamsters P/2
4008239251404	Kräcker Epeautre Pomme P/2
4008239250629	Kräcker Calci Fit Chinchillas P/2
4008239253491	Kräcker Herbes et Eglantier Chinchillas P/2
4008239251794	Kräcker Pomme Millet Souris et Petits Rongeurs P/2
4008239385390	Kräcker sans céréales Ortie & Hibiscus P/2 tous rongeurs Vita Verde (2)
4008239385376	Kräcker sans céréales Pissenlit & Betterave P/2 tous rongeurs Vita Verde (2)

2. Rendez-vous sur le site www.battledepaquesvitakraft.fr avant le 14/05/2022 et complétez le formulaire de participation en ligne.
3. Téléchargez une photo de votre ticket de caisse en entourant la date d'achat et les libellés des produits concernés par l'offre.
4. Attrapez le plus d'œufs possibles en un temps limité dans votre panier.

Si vous obtenez le meilleur score du jour, vous recevrez par email, sous réserve d'un dossier conforme, votre carte cadeau d'une valeur de 30€*.

* Carte cadeau valable dans votre enseigne d'achat.

En cas de score identiques entre plusieurs participants, la participation retenue sera celle qui aura été effectuée le plus tôt dans la journée.

Toutes les participations au jeu seront automatiquement éligibles au tirage au sort final en fin d'opération.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Une participation par foyer (même adresse postale, même email, même nom) et par jour est possible.

Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit.

Pendant toute la période du jeu entre le 01/03/2022 et le 14/05/2022 :

- 61 cartes cadeaux valables dans l'enseigne d'achat d'une valeur de 30€

Valeur totale : 1 830 € TTC.

Un tirage au sort final sera effectué le 06 Juin 2022 au plus tard et sélectionnera 1 gagnant final.

Sera également tiré au sort 1 suppléant au cas où l'un des gagnants viendrait à perdre son gain pour quelque raison que ce soit.

Le tirage au sort final met en jeu :

- 1 séjour au Zoo de Beauval comprenant une nuit et 2 jours au parc ainsi que 4 entrées au zoo pour 2 adultes et 2 enfants d'une valeur commerciale de 1000 euros TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un gagnant sera désigné chaque jour sur la base du classement et de sa participation conforme.

Un gagnant final sera désigné le 06/06/2022 au plus tard par tirage au sort.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par email.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants s'engagent à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire

valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé auprès de la *SAS AIX JUR ISTRES, Huissiers de Justice associés, 395 route des Milles, Résidence du Soleil, 13100 Aix-en-Provence, France.*

Le règlement sera consultable sur www.battledepaquesvitakraft.fr

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la *SAS AIX JUR ISTRES, Huissiers de Justice associés, 395 route des Milles, Résidence du Soleil, 13100 Aix-en-Provence, France.*

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfutable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Fait à Rousset,

Le 06/01/2022